



## COMMUNE D'HELFAUT

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 11 AVRIL 2018

**Début de la séance : 18h30**

**Présents :**

Francis MARQUANT, Maire  
Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Pierre Delobel, Caroline Denuncq, Jacques Dupont, Hélène Fiolet, Daniel Ansel, Brigitte Leblond, Sylvie Lemaire, Philippe Sambourg, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Éric Rolin (pouvoir à P. Sambourg), Colette Blondel (pouvoir à A. Ansel), Jean-Pierre Duchatel (pouvoir à D. Ansel), Jean Michel Gary (pouvoir à B. Leblonb), Christophe Podevin (pouvoir à P. Penet), Aline Pohier (pouvoir à I. D'Haillecourt jusqu'à son arrivée à 19h10).

**Secrétaire de séance :** Caroline Denuncq

Adoption du Procès-verbal de la séance du 21 février 2018 : adopté à l'unanimité.

**1) Compte administratif 2017, compte de gestion 2017 et affectation des résultats :**

Monsieur le Maire reprend par section, chapitres et articles les résultats du compte administratif 2017 de la commune. Ce CA peut se résumer ainsi :

En €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	766 086.38	218 016.14
Recettes	883 371.95	154 271.96
Résultat 2017	<b>117 285.57</b>	<b>-63 744.18</b>
Excédents reportés	29 355.72	75 626.10
Résultats de clôture 2017	<b>146 641.29</b>	<b>11 881.92</b>

Les résultats du compte administratif 2017 sont conformes à ceux du compte de gestion 2017 du receveur. Suite à la présentation du budget, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence à Monsieur Pascal Penet. Ce dernier propose à l'assemblée : d'acter le CA tel qu'il vient d'être présenté, de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, qui n'appelle de la part du receveur ni observation ni réserve, d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus, et d'affecter les excédents de fonctionnement comme suit : 120 000€ en recettes d'investissement au compte 1068 et 26 641.29€ en excédent de fonctionnement reporté au compte 002.

**La délibération est adoptée à la majorité avec 14 pour et 4 abstentions.**

**2) Compte administratif 2017 du budget annexe lotissement des Garennes, compte de gestion 2017 du budget annexe lotissement des Garennes et affectation des résultats :**

Monsieur le Maire présente le budget annexe du lotissement des Garennes 2017. Il peut se résumer ainsi :

En €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	248 612.48	163 612.49
Recettes	248 612.48	169 999.98
Résultat 2017	<b>0.00</b>	<b>6 387.49</b>
Reports	<b>-113 035.75</b>	<b>-74 528.91</b>
Résultats de clôture 2017	<b>-113 035.75</b>	<b>-68 141.42</b>

Les CA et Compte de gestion 2017 du budget de lotissement des Garennes sont conformes aux écritures comptables et n'appellent aucune observation. La présidence est laissée à Pascal Penet. Il propose d'adopter le CA 2017 du budget de lotissement des Garennes, de reporter le déficit de fonctionnement de 113 035.75€ au compte 002 déficit de fonctionnement reporté, et de reporter le déficit d'investissement au compte 001 solde d'exécution n-1 pour 68 141.42€

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.**

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

**3) Vote des taux d'imposition 2018 :**

Monsieur le Maire présente les bases d'imposition de 2018. Il propose de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 12.41%
- Taxe sur le foncier bâti : 11.07%
- Taxe sur le foncier non bâti : 38.18%

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**4) Budget primitif 2018 :**

Arrivée d'Aline Pohier à 19h10. Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 de la commune par chapitre. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 892 400€ et en section d'investissement à 1 178 000€, y compris les reste à réaliser.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le BP 2018 tel qu'il vient d'être présenté, suivant avis de la commission des finances, par chapitre.

**La délibération est adoptée à la majorité avec 4 contre et 15 pour.**

**5) Budget primitif 2018 du lotissement des Garennes :**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du lotissement des Garennes par chapitre. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 1 064 082.18€ et en section d'investissement à 779 658.93€. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le BP 2018 du lotissement des Garennes tel qu'il vient d'être présenté, suivant avis de la commission des finances, par chapitre.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

## 6) Participation communale au CCAS :

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention communale de 5 500€ pour le CCAS au titre de l'exercice 2018.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

## 7) Subventions aux associations 2018 :

Monsieur le Maire propose, selon l'avis de la Commission des Finances, l'attribution suivante :

NOM de l'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
Sportives affiliées à la Fédération Française	
E-S-H	2 153 €
A-A-E	2 357 €
Sportives et loisirs	
ATH	552 €
Carabiniers	775 €
ASSEP	562 €
ALSH	664 €
AAE Gym	419 €
Culturelles et loisirs	
Chasseurs	259 €
ACPG	269 €
APE	390 €
Arpège	219 €
Club Aïnés	304 €
EVAD	359 €
<b>Total</b>	<b>9 252 €</b>

A noter, les ateliers d'Helfaut ne présente plus de demande, l'association va être dissoute. Une subvention exceptionnelle de 500€ est proposée en supplément pour l'ATH, pour rembourser en partie leur participation au système de réservation en ligne. Monsieur Sambourg se retire du vote pour la subvention à EVAD puisqu'il en est le président.

Monsieur le Maire propose également les montants suivants pour les associations extérieures, qui sont identiques à l'année dernière :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
Chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa	50 €
Croix rouge française	50 €
DDEN	25 €
Médaillés du travail de Wizernes, Hallines, Esquerdes, Helfaut et Pihem	25 €
Cœur toujours	50 €
Donneurs de sang Wizernes	25 €
Médaillés du travail de Blendecques	25 €
Association sportive des handicapés physiques	50 €
APEI les papillons blancs	25 €

Sport adapté	50 €
Association des bénévoles du pavillon Arc en Ciel	50 €
<b>Total</b>	<b>425 €</b>

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour, sauf pour la subvention à EVAD, adoptée à la majorité avec 18 pour et 1 abstention de M. Sambourg.**

**8) Convention avec Enedis pour l'enfouissement d'une ligne HT :**

Enedis projette d'enfouir des lignes de Haute Tension route de Blendecques. Pour cela, Enedis a besoin d'enfouir un câble en souterrain sur des propriétés communales cadastrées n° AC 367 et AB 119, et de remplacer un poteau existant. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention avec Enedis pour l'enfouissement du réseau HT sur les parcelles communales.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**9) Créance éteinte :**

En Décembre 2017, le Tribunal d'Instance de Saint-Omer a jugé l'effacement de dette d'une ex locataire. Il y a lieu de prévoir l'admission en créance éteinte des sommes dues.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**10) Adhésion au groupement de commande CAPSO pour l'achat de sel de déneigement :**

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur l'achat de sel de déneigement. Les commandes des communes seront centralisées au niveau de la CAPSO. Par contre, la facture sera envoyée directement à chaque commune adhérente. La date effective de mise en œuvre est fixée à novembre 2018. Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**DIVERS :** -

**INFORMATIONS :**

- Le budget de la CAPSO relatif au ramassage des ordures ménagères étant en déséquilibre, la CAPSO prévoit l'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passera de 12.88% à 13.88% en 2018.
- Monsieur le Maire présente la future évolution du prix de l'eau pour la régie d'eau potable de la CAPSO. Compte tenu des tarifs antérieur du SMEVM, il y aura peu d'évolution sur le coût pour les prochaines années.
- Une convention de coopération « santé-sécurité-justice » va être signée avec la Sous-Préfecture pour le CHRSO. Il s'agit notamment pour la commune de lutter contre le stationnement abusif sur les stationnements réservés aux handicapés.

*Levée de séance à 19h40.*

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Caroline Denuncq